CONSEIL COMMUNAL
1175 LAVIGNY

Lavigny, le 28 octobre 2026

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 28 octobre 2026

Objet **: PREAVIS MUNICIPAL - N° 05/2026**
AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031.

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis Municipal N° 05/2026
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de plaider :

- Devant toutes les autorités judiciaires, administratives et arbitrales, cantonales et fédérales ;
- Tant en demandant qu'en défendant, en première instance comme en recours ;
- Y compris la faculté de déposer plainte pénale et de se constituer partie plaignante au nom de la Commune de Lavigny, de transiger et de retirer une procédure.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature 2026-2031. Elle reste en vigueur jusqu'à l'adoption de cette de la législature suivante, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2031.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président
Guillaume Bultez

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

La secrétaire
Loredana Simone